

Désignation de l'entreprise : SAS A3 COMPETENCES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 300 ROUTE DE STRASBOURG 01700 MIRIBEL Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 53742393100030

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2024	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AL IIP IMMOBILISABLES IMMOBILISATIONS FINANCIERES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	10 481	1 710
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	32 735	12 568
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	15	15
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	57 510	BK	43 216 14 294
AL IIP CIRCULANT CIRCUANTS CIRCUANTS CIRCUANTS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	487	254 917
	Autres créances (3)	BZ	CA	101 310	101 310
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	269 165	269 165
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 475	5 475
	TOTAL (III)	CJ	631 355	CK	487 630 868
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	688 865	IA	43 704 645 162
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS A3 COMPETENCES

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000.....)	DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	199 851
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	114 800
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	336 651
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	547
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 450
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	80 455
	Dettes fiscales et sociales	DY	118 000
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	107 058
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	308 510
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL (V)	EE	645 162
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
REINVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1E	
		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	308 510
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**ANNEXES COMPTABLES & ETATS
DE GESTION**

RÈGLES ET MÉTH. COMPTABLE

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 645 161,62 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 114 799,90 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

RÈGLES ET MÉTH. COMPTABLE

001333 - SAS A3 COMPETENCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	3 à 5 ans	ans
- Concessions Brevets Licences L	2 à 5 ans	ans
- Installation et aménagements	3 à 8 ans	ans
- Matériels de transport	3 à 7 ans	ans
- Matériel bureau et informatique	1 à 3 ans	ans
- Mobilier	3 à 5 ans	ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A3 COMPETENCES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 20 000 €
SIEGE SOCIAL : 300 ROUTE DE STRASBOURG
LES ECHETS
01700 MIRIBEL

537 423 931 RCS BOURG-EN-BRESSE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 20 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
votée

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidente et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître un bénéfice net de 114 799,90€, décide de l'affecter de la manière suivante :

- aux associés à titre de dividendes pour un montant de	90 000,00 €
- et le solde, soit	24 799,90 €

au poste « Autres réserves ».

Chaque action recevra un dividende de 45,00 €, partiellement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du Code Général des Impôts.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2025.

Conformément à la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts.

Toutefois, ces personnes peuvent demander à en être dispensées si elles réunissent les conditions fixées par ledit article et l'article 242 quater du Code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.



Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2021	0 €	0 €	0 €
31/12/2022	27 000 €	0 €	63 000 €
31/12/2023	51 000 €	0 €	119 000 €

Vote de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La société A3 CONCEPT, Présidente,
représentée par Madame Véronique LORY

